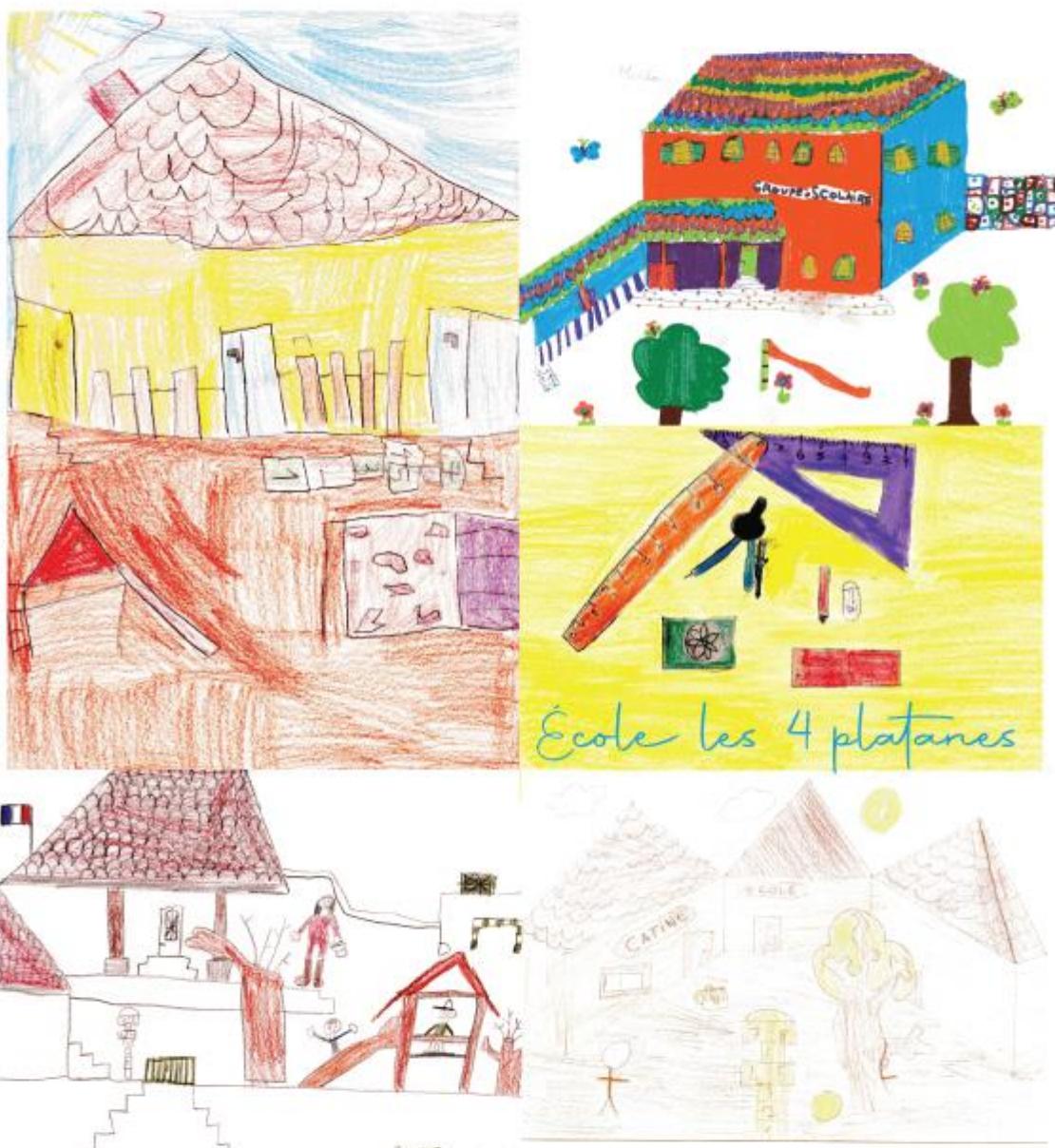


LIVRET D'ACCUEIL



2025 - 2026

Les 4 Platanes
École Primaire Commelle
38260 PORTE DES BONNEVAUX

BIENVENUE À L'ÉCOLE DE COMMELLE « LES 4 PLATANES >>

**Ce livret regroupe l'essentiel
des informations importantes
relatives au fonctionnement
de la vie scolaire et périscolaire.**

**Si vous souhaitez des informations
complémentaires, n'hésitez pas
à vous adresser aux équipes
mentionnées dans ce livret.**

**À chaque rentrée les modifications apportées
sur ce livret seront téléchargeables
sur le site de la commune :**

[portedesbonnevaux.fr](#)

Menu : Enfance / Rubrique : Écoles



SOMMAIRE

L'ÉCOLE

Le plan	3
Contacter l'école	4
Les classes et l'équipe éducative	5
Les horaires et le calendrier scolaire	7
Le règlement de l'école	8
Mal être et harcèlement à l'école	10
Une coopérative à l'école : l'O.C.C.E.	11
Le projet d'école	12
Les événements de l'école	13
Les parents délégués au conseil d'école	15
Le Sou des écoles	16

LES SERVICES MUNICIPAUX

La garderie / Agent technique	18
Le restaurant scolaire	19
Les transports scolaires	19

NUMÉROS UTILES

20

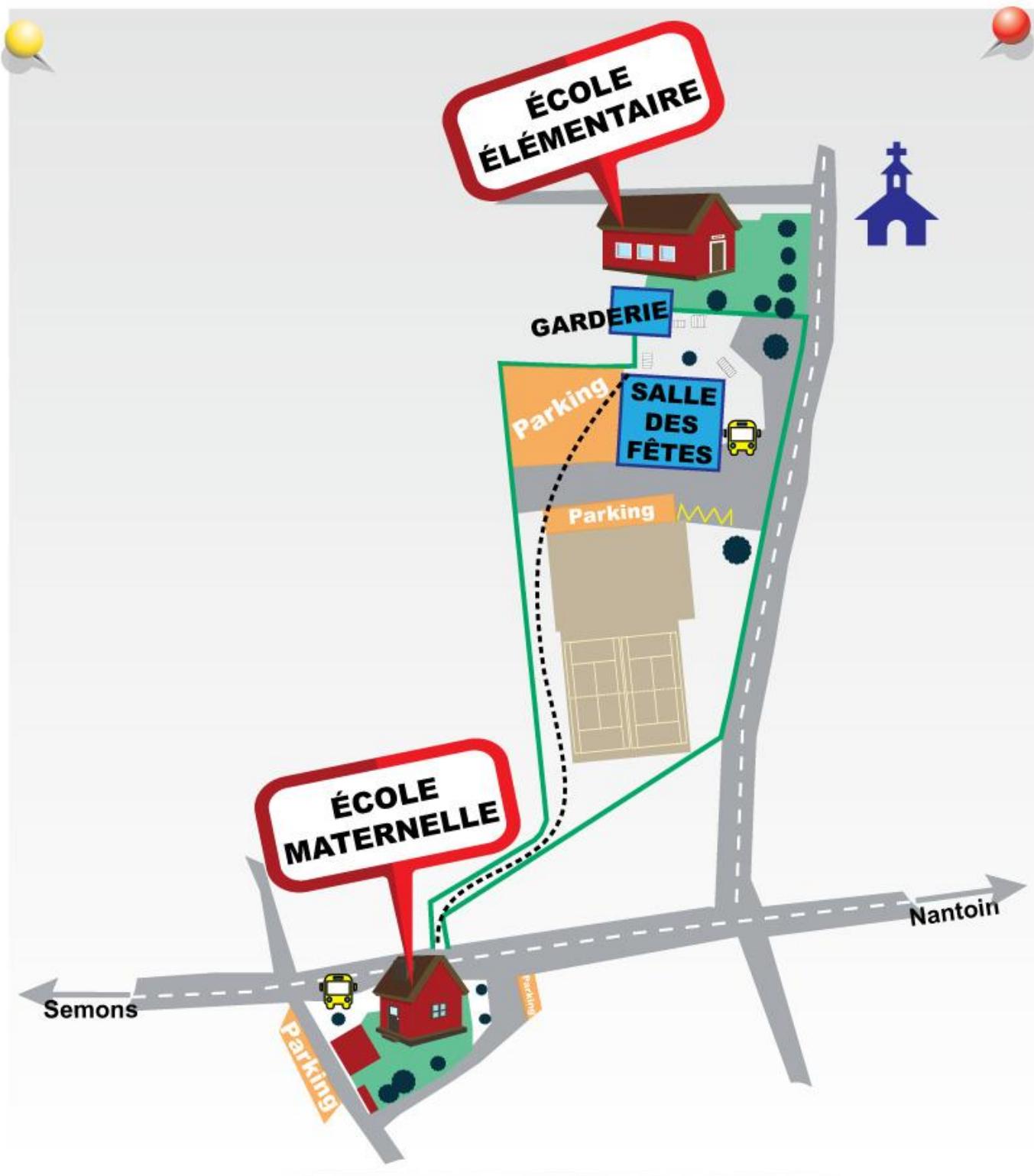
NOTES

21



L'ÉCOLE

LE PLAN



CONTACTER L'ÉCOLE

PAR TÉLÉPHONE



MATERNELLE **04.74.20.21.61**

ÉLÉMENTAIRE **04.74.20.43.56**

PAR COURRIEL



ce.0380354d@ac-grenoble.fr

PAR COURRIER



Les 4 Platanes École Primaire
31, chemin du grand Battoir - Commelle
38260 PORTE-DES-BONNEVAUX



CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE ■ RESTAURANT SCOLAIRE

Florence FRANÇOIS

06.79.01.81.26

MAIRIE DE PORTE DES BONNEVAUX
04.74.54.22.15

@ : commune@portedesbonnevaux.fr
04 74 54 22 15

LES CLASSES & L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

DIRECTION M. Bruno **TISSOT**

ÉCOLE MATERNELLE

PETITE et MOYENNE SECTION (PS – MS)

Enseignants

M. Bruno
TISSOT



Mme Isabeau
DURAND HUAU



Mme Rachel
BOUYER



Mme Virginie
CAHIER



A.T.S.E.M

Les enseignants de Petite, Moyenne et Grande Section sont assistés d'une A.T.S.E.M (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle) qui les accompagne auprès des élèves au cours de la journée. L'enseignant(e) a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites.



Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)

Maëva BILLARD
Etudiante en Certificat d'Aptitude
Professionnelle



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

GRANDE SECTION-COURS ELEMENTAIRE 1 (GS CP)

Mme Myriam
OFFROY

Enseignante



Mme Adeline
ABEL COINDOZ

ATSEM



COURS ELEMENTAIRE 1 - COURS ELEMENTAIRE 2 (CE1 CE2)



Mme Corinne **CATTIN**

Enseignante

COURS ELEMENTAIRE 2 - COURS MOYEN 1 (CE2-CM1)



Mme Carla **BRUGNEAUX**

Enseignante

COURS MOYEN 1 et 2 (CM1 – CM2)



Mme Isabelle **SERUSCLAT**

Enseignante

TITULAIRE REMPLAÇANT



Mme Mariange
BARD



Mme Cécile
TOUSSAINT



Mme Gaëlle
COTILLARD

AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)



LES HORAIRES & LE CALENDRIER SCOLAIRE

JOURS DE FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE :

MATERNELLE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Ouverture du portail 8H15	8H15		8H15
	Sortie 11H40	11H40		11H40
APRÈS-MIDI	Ouverture du portail 13H15	13H15		13H15
	Sortie 16H10	16H10		16H10

ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Ouverture du portail 8H20	8H20		8H20
	Sortie 11H45	11H45		11H45
APRÈS-MIDI	Ouverture du portail 13H20	13H20		13H20
	Sortie 16H15	16H15		16H15

CALENDRIER SCOLAIRE

	RENTRÉE scolaire	Vacances de la TOUSSAINT	Vacances de NOËL	Vacances d'HIVER	Vacances de PRINTEMPS	Vacances d'ÉTÉ
Fin des cours		Vendredi 17 octobre 2025	Vendredi 19 décembre 2025	Vendredi 6 février 2026	Vendredi 3 avril 2026	Vendredi 3 juillet 2026
Reprise des cours	Lundi 1^{er} septembre 2025	Lundi 3 novembre 2025	Lundi 5 janvier 2026	Lundi 23 février 2026	Lundi 20 avril 2026	

► Les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai 2026 (Pont de l'Ascension)

LE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Depuis septembre 2019, l'obligation scolaire est abaissée à 3 ans. L'école est donc obligatoire pour les enfants de 3 ans (Petite Section) le matin et l'après-midi.

Tous les documents collés ou insérés sur le cahier ou dans la pochette de liaison concernant la vie scolaire de votre enfant sont à signer par les parents. Vous êtes invités à le contrôler très régulièrement dans le cartable, il pourra vous servir de moyen de communication avec les enseignants notamment pour justifier les absences de votre enfant.

En cas d'absence de longue durée ou pour convenance personnelle (voyage, départ anticipé...) les familles doivent obtenir une autorisation auprès du directeur qui pourra en informer Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Une charte pour les parents accompagnants les sorties scolaires est mise en place à la rentrée 2023.

Pour faciliter la vie des classes, merci de nous communiquer les informations non urgentes comme l'absence de l'élève par téléphone (en dehors des heures de classes : avant 8h20, de 11h50 à 13h15) ou par courriel.

En cas de problème particulier, les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants ou le Directeur.

ASSURANCES

Chaque élève doit fournir une attestation d'assurance sur laquelle doivent figurer les garanties **responsabilité civile et individuelle accident** qui sont nécessaires pour les activités pratiquées à l'extérieur de l'école (piscine, voyage, sorties diverses...). Si la seconde garantie n'était pas spécifiée, votre enfant ne pourrait pas participer à ce type d'activité.

LIVRES SCOLAIRES

Tous les livres prêtés aux enfants doivent être couverts et marqués à leur nom. En cas de perte ou de grave détérioration, il sera demandé aux parents le remplacement du livre. Il en est de même pour le matériel scolaire (compas, équerre, calculatrice...)

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La collation du matin pour les enfants de maternelle n'aura lieu que le vendredi. Elle permettra aux élèves un véritable apprentissage du goût et de la nutrition.

En classe élémentaire, et uniquement si l'enfant n'a pas pris de petit déjeuner, un goûter choisi pourra être pris à l'accueil du matin. Aucun goûter ne sera pris durant les récréations.

Les objets dangereux et de valeur sont interdits (canifs, jeux vidéo, cartes, bijoux...) ainsi que tout échange de ces mêmes objets. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

Le contenu du cartable de l'élève à son arrivée le matin reste sous la seule responsabilité de ses parents.

Les élèves devront avoir des tenues et chaussures adaptées à toutes les activités scolaires (éviter les tongs/claquetttes).

Les élèves de classe élémentaire devront disposer d'une paire de chaussons ainsi qu'une petite bouteille ou gobelet (incassable) marqués au nom de l'élève.

En cas d'accident, le directeur ou l'enseignant prévient les parents ou le SMUR si nécessaire.

OBJETS CONNECTÉS

« Afin de garantir un environnement scolaire sécurisé et propice aux apprentissages, l'**utilisation d'objets connectés et de dispositifs de géolocalisation** (tels que les montres connectées, traceurs GPS, AirTags, balises Bluetooth, etc.) est strictement interdite au sein de l'établissement et lors des activités scolaires se déroulant en dehors de l'école, pour les motifs suivants :

- **Protection de la vie privée** : Ces dispositifs peuvent collecter ou transmettre des données personnelles sans contrôle, portant atteinte à la confidentialité des élèves et du personnel..../....

- Préservation du climat scolaire :** L'utilisation d'objets connectés peut perturber l'attention des élèves et nuire au bon déroulement des activités pédagogiques.

- Risque de détournement :** La présence de traceurs GPS expose les enfants à des risques de surveillance non consentie ou de mauvaise utilisation par des tiers.

Tout objet connecté ou traceur GPS découvert dans l'enceinte de l'école sera immédiatement confisqué et restitué aux parents ou responsables légaux. Cependant en cas de récidive, le dispositif découvert ne sera restitué qu'en fin d'année scolaire. »

RESPONSABILITÉS ET INTERVENANTS

Le directeur est responsable de l'ensemble des locaux scolaires, de la sécurité des personnes et des biens. C'est lui qui accorde l'agrément aux personnes qui participent à l'encadrement des sorties, voyages...

Chaque enseignant reste maître et responsable de l'organisation pédagogique de ses activités.

Le directeur recevra les parents, après prise de rendez-vous, durant sa journée de décharge le mardi.

En cas de comportement irrespectueux, injurieux, violent d'un élève ; le directeur pourra prononcer une mesure conservatoire pouvant aller jusqu'à 5 jours d'exclusion de l'enfant concerné.

En cas de non-respect du règlement de l'école ou de l'un de ses avenants, les élèves pourront ne pas être accueillis à l'école.

ÉCHELLE DE SANCTIONS TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

NIVEAU 0		Comportement adapté au scolaire et périscolaire
NIVEAU 1	RAPPEL À LA RÈGLE	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur et perd le droit au « vert ».
NIVEAU 2	RÉPRIMANDE	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur. Il perd momentanément un droit noté dans la liste affichée dans chaque classe et sur les lieux du périscolaire.
NIVEAU 3	1 ^{er} AVERTISSEMENT Les parents sont informés (signature de la fiche de réflexion)	L'enfant cesse toute activité. Il remplit une 1 ^{ère} fiche de réflexion et propose une réparation (excuses à son camarade ou à l'enseignant ou à l'animateur-surveillant). Il est reçu par le directeur. La fiche est signée par le directeur et les parents et conservée dans le dossier de l'enfant.
NIVEAU 4	2 ^{ème} AVERTISSEMENT Les parents sont convoqués par l'enseignant ou le représentant de la mairie	L'enfant remplit une 2 ^{ème} fiche de réflexion en présence de l'enseignant ou de l'animateur –surveillant et du responsable de cantine. Les parents sont convoqués à la mairie. Un contrat est éventuellement signé entre la commune, les parents et l'enfant. En cas de non-respect du contrat l'enfant est exclu temporairement ou définitivement de la cantine.

MAL ÊTRE & HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

NON AU HARCÈLEMENT

pHARE
Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

ACADEMIE DE GRENOBLE
Liberté Egalité Fraternité

Harcèlement à l'école Infographie à destination des familles

LE HARCÈLEMENT : C'EST QUOI ?

- Violences et micro violences
- Répétition dans la durée
- Personne cible affectée (isolement, angoisse, peur)
- Rapport de force et de domination
- Volonté délibérée de nuire à la victime

LE HARCÈLEMENT : QUELLES CONSÉQUENCES ?

- Absentéisme voire déscolarisation
- Désocialisation, anxiété, dépression
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies...)
- Conduites autodestructrices voire suicidaires

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : AVEC QUI ?

- L'équipe pédagogique de l'école et l'ensemble des adultes de l'école
- Les membres du groupe ressource pHARE :
 - l'Inspectrice de l'Education Nationale
 - 2 conseillères pédagogiques
 - 3 Psychologues de l'Education Nationale
 - 3 enseignantes spécialisées ADP

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT : COMMENT ?

- Méthode de la préoccupation partagée
- Entretiens individuels sur le temps scolaire avec l'ensemble des acteurs (élèves et adultes) de la situation identifiée
- Communication avec les familles

VERS QUI SE TOURNER ?

- Vous pensez que votre enfant est victime de harcèlement ? Prenez contact avec la directrice ou le directeur de l'école pour l'informer de la situation
- Vous pouvez aussi appeler le numéro unique : 3018

UNE COOPÉRATIVE À L'ÉCOLE : L'O.C.C.E



Chaque début d'année, il est demandé aux parents une somme d'argent (dégressive en fonction du nombre d'enfants par famille inscrits à l'école). Cette somme comprend une adhésion à l'association nationale "O.C.C.E." et une participation au compte de l'école.

Les sommes ainsi récoltées et complétées par les dons du Sou des écoles permettent aux élèves de participer à diverses activités payantes (sorties, voyages, achats de matériels pour les classes...).

En cas de sorties importantes (plusieurs jours par exemple) une demande supplémentaire de financement sera demandée aux parents.

Les activités qui se déroulent hors de l'école **ne sont pas gratuites et ont un coût** et seule la fédération des moyens peut permettre leur réalisation.

LE PROJET D'ÉCOLE

La réactualisation du projet d'école aura lieu en 2026 - 2027

POUR NOTRE ÉCOLE : PLUSIEURS ACTIONS CLASSÉES EN 4 GRANDS VOLETS

1

3 PARCOURS

- > Artistique et culturel
- > Citoyen
Pour un environnement protégé, préservé et devenir citoyen au sein de sa classe, de son école
- > Éducatif de santé
- > Climat scolaire

2

AMÉLIORATION DES RÉSULTATS AU REGARD DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

Étudier différents types de discours pour mieux restituer

3

RÉPONDRE AUX EXIGENCES D'UNE ÉCOLE INCLUSIVE – ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Rendre le parcours de l'élève plus lisible

4

VIE SCOLAIRE (RELATION ÉCOLE-FAMILLE, COMMUNICATION, PARTENARIAT...)

Faire participer les partenaires à la vie de l'école

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÉCOLE

SEPTEMBRE : JOURNÉE NETTOYONS LA NATURE



OCTOBRE : COURSE LONGUE



JOURNÉE PORTER SECOURS



ÉLECTION DU CONSEIL DE VIE SCOLAIRE

NOVEMBRE : ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT



DÉCEMBRE : NOËL DES ENFANTS



FÉVRIER / MARS : CARNAVAL



JUIN : FÊTE DE L'ÉCOLE



LES PARENTS DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ÉCOLE

LES PARENTS DÉLÉGUÉS 2025 - 2026

PS – MS



GS – CP



CE1 – CE2



CE2 – CM1



CM1 – CM2



Mme Audrey
VIGNON

Mme Sandra
MENDES

Mme Aurélie
DALEM

Mme Julie
VALLIN

Mme Isabelle
LEBARBIER

Des parents élus

La première semaine d'école, les parents intéressés se manifestent auprès du directeur de l'école, afin de constituer une ou plusieurs listes.
Il faut un représentant et un suppléant (non obligatoire) par classe.

Le conseil d'école

Il se réunit trois fois par an sous la présidence du directeur d'école en présence des représentants des mairies, des enseignants, des A.T.S.E.M, des parents délégués et du D.D.E.N (Délégué Départemental de l'Education Nationale).



Rôle des parents délégués

Faire le lien entre la vie scolaire, périscolaire et la Mairie au cours de l'année scolaire, mais surtout pendant les 3 conseils d'école.

L'équipe de parents délégués, est élue pour un an jusqu'aux élections suivantes. Elle est chargée d'organiser les élections d'octobre en collaboration avec le directeur de l'école au sein du bureau des élections.

Durant le mois de septembre, les parents élus mettent en place des permanences, afin d'aider les parents dans le fonctionnement de la vie scolaire ou périscolaire.



LE SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Écoles est une association loi 1901 à but non lucratif.

Elle fonctionne grâce à des parents bénévoles qui organisent des actions et des manifestations afin de récolter des fonds pour le financement des activités scolaires de nos enfants de la PS au CM2.

Le Sou permet de réduire l'impact financier pesant sur les familles pour les sorties scolaires, en organisant diverses manifestations qui s'adressent à tous pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

Il permet aussi aux enseignants de choisir des abonnements pour les classes et de renouveler du matériel (jeux pour la cour, activités manuelles...)

ANNÉE 2025-2026

LE SOU A VERSE

7000 €

**sur le compte
OCCE de l'école**

Le Sou n'intervient pas dans la programmation et le choix des activités pédagogiques que les enseignants proposent à nos enfants, il permet de financer une large partie de celles-ci : course-longue, spectacle de Noël, sorties scolaires...

**TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE AU SOU DES ÉCOLES
ET NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Vous pouvez participer à nos actions en tant que bénévoles lors des événements : installations des salles, animation, serveurs, bras à tout faire...

L'ÉQUIPE du SOU 2025-2026

Le Sou fonctionne avec un conseil d'administration formé d'un président, président adjoint, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint, et avec des membres actifs.



Mme Sandra
MENDES
Présidente



Mme Marjolaine
VIGNON
Trésorière



Mme Lauren
BORG
Secrétaire



Mme Amandine
**CHATELUS
DREVETON**
Trésorière adjointe



Mme Laurette
DENOLLY
Secrétaire adjointe

Et les membres actifs !

ÉVÉNEMENTS 2025 - 2026

**PHOTO
CLASSE & FAMILLE**
16 & 19 septembre 2025

CARNAVAL
20 mars 2026

**COMMANDE
FROMAGE & VIN**
Commandes & réception –
Novembre 2025

**VIDE
GRENIER**
30 novembre 2025

**CHORALE & VENTE
NOËL**
Décembre 2025

**VENTE DE
PLANTS & FLEURS**
Printemps 2026

**FÊTE
DE L'ÉCOLE**
Été 2026

Sous réserve de modifications éventuelles dues aux conditions sanitaires

Il est toujours temps de rejoindre notre belle équipe !

Suivez les dernières actualités du Sou
sur notre profil Facebook ou aimez la page
« Sou Ecoles Commelle Semons Arzay »



LES SERVICES MUNICIPAUX



LA GARDERIE

L'ÉQUIPE d'ENCADREMENT

Le matin
de **7H20 à 8H20**
Le soir
de **16H30 à 18H15**



Mme
Florence
FRANÇOIS
Responsable



Mme Rachel
BOUYER



Mme
Johanne
CADIEU



Mme Cécile
GOUBET



Les **INSCRIPTIONS/DÉSINSCRIPTIONS** à la **GARDERIE** et au **RESTAURANT SCOLAIRE** se font via : **LE PORTAIL eTicket**
du **SITE INTERNET** de
Commelle / Porte-Des-Bonnevaux



NB : Le dossier d'inscription pour la garderie doit être renseigné pour tous les élèves puisque les enfants qui n'auraient pas été récupérés à la sortie de classe, seront redirigés vers la garderie.

AGENT TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Marc RAVET





LE RESTAURANT SCOLAIRE



Mme
Florence
FRANÇOIS
Responsable



Mme Rachel
BOUYER



Mme
Johanne
CADIEU



Mme Virginie
CAHIER

**De 11H45 à 13H25
prise en charge de
68 enfants maximum**



Mme Cécile
GOUBET



Mme Adeline
ABEL
COINDOZ



Mme Karine
DUMOULIN



Mme
Christelle
FRANÇOIS

(20 maternelles et
48 élémentaires)

Les élèves de maternelle mangent les premiers entre 11H45 et 12H30 et rejoignent ensuite l'école maternelle. Ils sont alors dirigés vers la sieste pour les plus petits tandis que les plus grands sont libres de jouer ou de se reposer jusqu'à la reprise du temps scolaire.

Les élèves d'élémentaire mangent ensuite de façon échelonnée entre 12H15 et 13H, ils ont donc un temps avant et après le repas pour se détendre.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Réservés aux élèves résident sur les communes d'Arzay et Semons, ils sont gratuits.



Mme
Florence
FRANÇOIS



Mme
Rachel
BOUYER

Les élèves de moins de 6 ans
sont sous la surveillance
d'un agent municipal.



Les enfants n'ayant pas 3 ans révolus, ne peuvent pas bénéficier des transports scolaires.

Pour bénéficier de ces transports, consulter la page :

www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/

LA MÉDECINE SCOLAIRE

Centre médico-scolaire
40, rue de la halle
38260 LA CÔTE SAINT ANDRÉ
04.74.20.43.54
@ : cms38-lacote@ac-grenoble.fr

R.A.S.E.D

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés

Psychologue scolaire : Mme Nicole DOUGET-VRAY / **04 74 20 34 58**
Maîtresse spécialisée : Mme Cécile NAVILLE / **04 74 20 39 61**
Maîtresse spécialisée : Mme Claire BLAYO / **04 74 20 39 61**

@ : rasedcsa@bievre-valloire.ac-grenoble.fr

ENSEIGNANTE RÉFÉRENTE HANDICAP

Mme Audrey HINGE
Collège Rose Valland
1 rue Pierre de Coubertin
38590 Saint Etienne de Saint Geoirs
06 09 51 33 36
@ : ash38-bievre-valloire@ac-grenoble.fr

I.E.N

L'Inspection de l'Éducation Nationale

Mme Nathalie CUNZI

I.E.N Bièvre Valloire
4, place Rose Valland
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS
04.76.05.02.87

NOTES

Toute reproduction même partielle est strictement interdite conformément au Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits de diffusion, reproduction, représentation et d'exploitation des images restent propriétés de leur auteur.

Aucune image ne peut être reproduite ou transmise, même partiellement, sous aucune forme, y compris l'illustration de pages web, sans avoir eu préalablement l'autorisation écrite de l'auteur. Toute violation pourra être poursuivie.